

JUIN
2019

PARTENAIRE ASSOCIATIONS

LA LETTRE DU SERVICE PARTENAIRE ASSOCIATIONS DU CRÉDIT MUTUEL

ÉVOLUTIONS DES ASSOCIATIONS

Nous vous présentons dans cette lettre un résumé de certains enseignements marquants issus du « Paysage associatif français », réalisé par Viviane Tchernonog, Chercheuse au Centre d'économie de la Sorbonne (CNRS-Université Paris1).

Un poids économique considérable

Les quelque 1 500 000 associations actives représentent un poids économique et social considérable : avec un budget de 113 milliards d'euros, elles participent pour 3,3 % à la production des richesses nationales mesurée à partir du PIB. Les 159 000 associations employeuses occupent, à temps plein ou partiel, 1 850 000 salariés pour un volume de 1 505 000 en ETP, soit 7 % du volume de l'emploi total public et privé. 22 millions de bénévoles⁽¹⁾ ont réalisé ensemble un volume de travail correspondant à 1 400 000 emplois en ETP.

Un essor du bénévolat et des associations de bénévoles : une forte vitalité de la société civile

Le nombre de petites associations de bénévoles a augmenté à un rythme rapide, qui témoigne de la vitalité de la société civile alors que le nombre d'associations employeuses amorce désormais un recul, consécutif à une

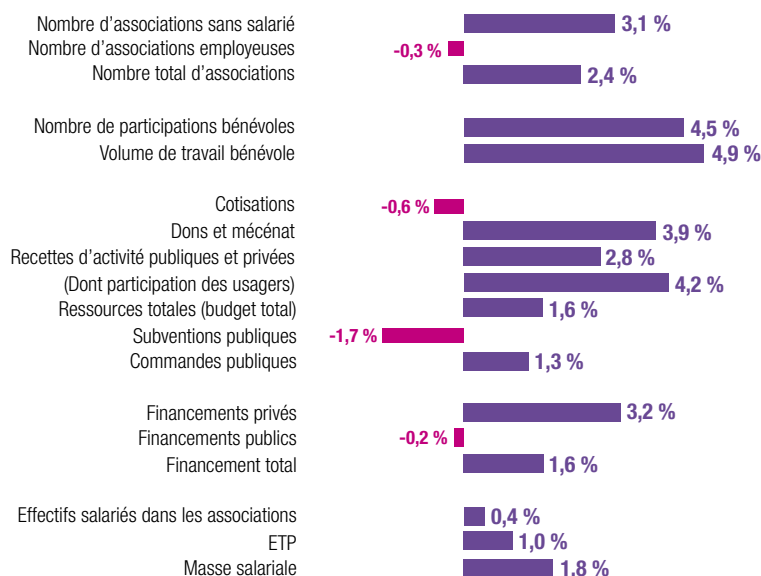
tendance à la concentration du secteur. Les indicateurs de mesure du travail bénévole sont ceux qui connaissent la plus forte évolution : le nombre de participations bénévoles et le volume horaire de travail bénévole ont poursuivi leur fort développement puisqu'ils ont augmenté à des rythmes respectifs de 4,5 et 4,9 % par an.

Une stagnation de l'emploi salarié et des budgets depuis 2011

La raréfaction des financements publics et la faible croissance économique du pays, qui a pour conséquence un resserrement des rémunérations, expliquent en partie la relative stagnation du poids économique du secteur associatif observée dans les dernières années. Le budget cumulé du secteur associatif a augmenté à un rythme annuel moyen de 1,6 %, très proche de celui de l'inflation, essentiellement grâce à la participation croissante des usagers.

Graphique 1


Évolution des principaux indicateurs d'activité des associations entre 2011 et 2017



 **1 500 000**
associations

32 M
de participations bénévoles
et 1,4 M ETP 

 **Budget cumulé :**
113 Mrds d'€

Financements privés : **55 %**
Financements publics : **45 %** 

 **1,85 M**
d'emplois salariés
1,5 M en ETP

PAGE 1 Les enseignements marquants
PAGE 2 Comment vivent les associations ?
PAGE 3 Qui sont les dirigeants d'associations ?
PAGE 4 Actualités juridiques, fiscales et sociales

Crédit  Mutuel

⁽¹⁾ Source : Lionel Prouteau, « Bénévolat et bénévoles en France - Etat des lieux et tendances », CRA-CSA, Octobre 2018, enquête réalisée entre autres avec le concours financier du Crédit Mutuel

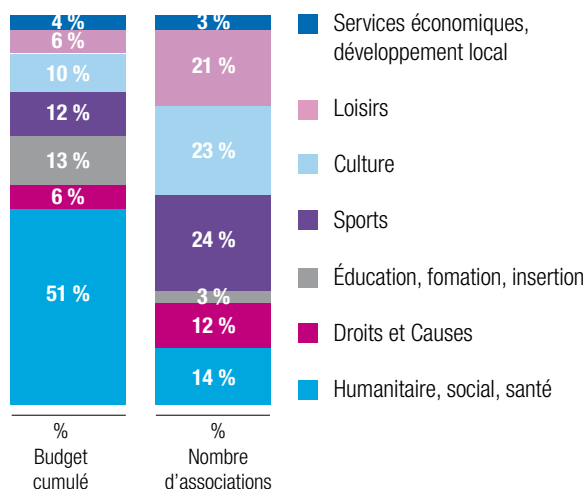
COMMENT VIVENT LES ASSOCIATIONS ?

Contrairement à de nombreuses idées reçues, **les associations vivent principalement à partir de ressources tirées de leur activité**, c'est-à-dire pour l'essentiel de la vente de services à leurs usagers ou à des collectivités publiques dans le cadre de commandes publiques. Ces ventes représentent 66 % du budget cumulé du secteur, et leur poids dans les budgets associatifs ne cesse de croître. Les subventions publiques, qui ont pour objectif de soutenir l'initiative associative et qui représentaient en 2005 34 % de leur budget, n'en représentent plus que 20 % aujourd'hui. Les cotisations de membres qui constituent la ressource unique de nombreuses associations, représentent 9 % des ressources du budget total. Le poids des ressources tirées de la générosité privée - dons et mécénat - alimentent près de 5 % du budget total du secteur associatif (cf. graphique 2).

Les ressources varient cependant d'une association à l'autre selon leur taille, selon la présence de professionnels salariés ou selon le secteur d'activité.

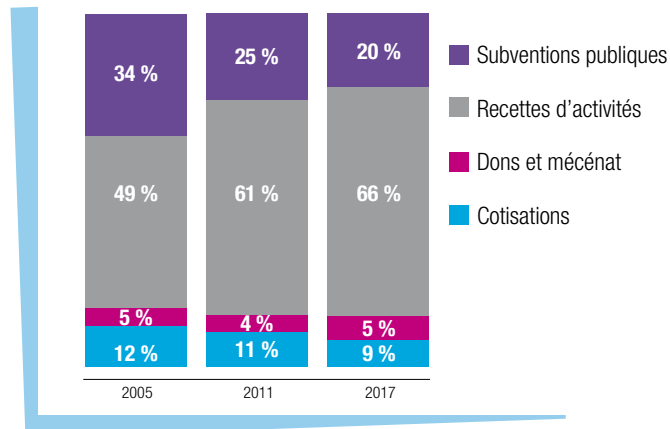
Graphique 3

Répartition des budgets associatifs et du nombre d'associations selon le secteur d'activité



Graphique 2

Évolution de la structure des ressources de 2005 à 2017

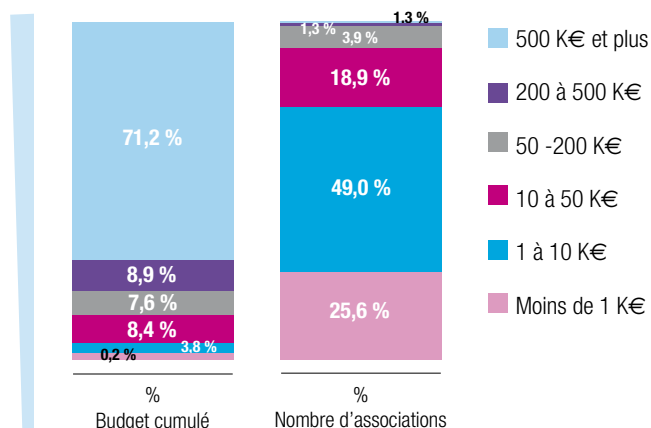


Dans les petites associations de bénévoles et dans le secteur sportif, les cotisations constituent une part importante des ressources. Dans les grandes associations, et dans les secteurs fortement professionnalisés comme le médicosocial, les ressources tirées de l'activité constituent l'essentiel des ressources. **Les ressources sont par ailleurs très concentrées** dans le secteur social et médicosocial et dans les grandes associations (cf. graphique 3) : ce secteur qui représente 14 % du nombre d'associations concentre 51 % du budget cumulé des associations. Les budgets sont également concentrés dans les grandes associations : ainsi les associations qui réalisent un budget annuel de plus de 500 K€ ne représentent qu'1,3 % du nombre total d'associations mais concentrent 71 % des ressources du secteur (cf. graphique 4).

L'analyse des évolutions récentes montre que **les processus de concentration se poursuivent**. Le poids relatif du secteur social et médico-social augmente en raison de la crise économique qui a pour conséquence d'orienter vers ce secteur les financements des collectivités publiques. Le processus de concentration se poursuit également au niveau de la taille des associations. Les changements intervenus dans les modalités du financement public avec le développement des commandes ont pour conséquence d'éloigner les associations de taille moyenne des circuits de financement public, avec pour conséquence une diminution de leur nombre et de leur poids ; leur activité est souvent reprise par les plus grandes associations qui voient leur poids relatif augmenter.

Graphique 4

Répartition des budgets associatifs et du nombre d'associations selon la taille



QUI SONT LES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES DES ASSOCIATIONS ?

La croissance élevée du travail bénévole ne doit pas masquer les difficultés liées à la recherche de bénévoles, et particulièrement de dirigeants bénévoles. Les associations signalent des difficultés structurelles pour trouver des bénévoles⁽²⁾ : le contexte de forte professionnalisation du secteur associatif conduit à rechercher des bénévoles présentant la formation et les qualifications adéquates ; les difficultés sont particulièrement aiguës concernant la recherche de dirigeants bénévoles et contribuent à un renouvellement insuffisant des structures dirigeantes des associations. Le profil des dirigeants bénévoles, et des présidents en particulier, est fortement marqué par le poids des hommes, des seniors, des catégories socioprofessionnelles moyennes ou supérieures, souvent issues du secteur public. Le profil des présidents d'associations apparaît peu représentatif de la population française et ces caractéristiques n'ont guère évolué entre 2011 et 2017.

Une lente montée des femmes dans les présidences associatives

La féminisation des présidences augmente, mais à un rythme lent (cf. tableau 1) : la part des femmes dans les présidences est passée de 31 % en 2005 à 36 % en 2017. Si les fonctions de trésorier sont désormais également partagées entre hommes et femmes, les femmes apparaissent nettement plus nombreuses dans les fonctions de secrétaire des associations. Les caractéristiques de l'association jouent un rôle important dans l'accès des femmes aux responsabilités associatives.

► Tableau 1

Part des femmes parmi les dirigeants associatifs en 2005, 2011 et 2017

	Présidentes	Trésorières	Secrétaires	Ensemble
2005	31 %	42 %	57 %	39 %
2011	34 %	47 %	60 %	46 %
2017	36 %	50 %	63 %	50 %

Ainsi, les hommes président plus souvent les associations des secteurs du sport, de la chasse et de la pêche, de la défense des droits et des causes, tandis que les femmes sont toujours très nombreuses dans l'action humanitaire, l'action sociale et la santé où elles sont devenues majoritaires. (cf. tableau 2). Elles sont également mieux représentées dans les associations employeuses, même si les plus grandes - plus de 50 salariés - restent très majoritairement dirigées par des hommes.

► Tableau 2

Genre des présidents selon le secteur d'activité

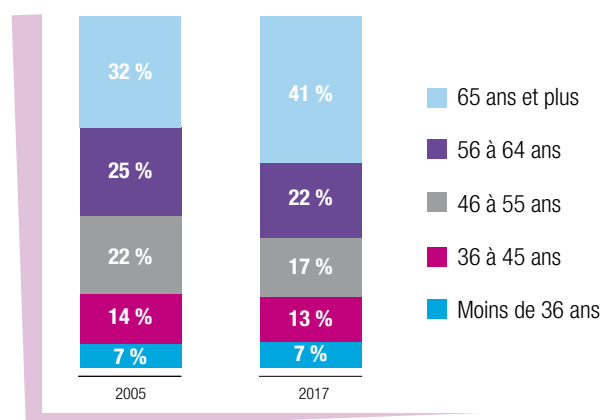
	Président	Présidente
Action caritative et humanitaire	47,6 %	52,4 %
Action sociale, santé	47,0 %	53,0 %
Défense des droits et des causes	66,4 %	33,6 %
Éducation, formation, insertion	64,6 %	35,4 %
Sports	79,8 %	20,2 %
Culture	61,0 %	39,0 %
Loisirs	57,3 %	42,7 %
Gestion des services économiques, développement local	63,2 %	36,8 %
Ensemble	63,6 %	36,4 %

Un poids élevé et croissant des seniors

Les seniors représentaient 32 % des présidences associatives en 2005 et 34 % en 2011 ; ils en représentent 41 % en 2017. Outre le fait que le poids des français de plus de 65 ans s'accroît dans la population, les seniors réunissent un certain nombre de qualités très utiles pour diriger une association : du temps libre, des compétences en matière de droit, gestion, communication. Le poids des jeunes dans les présidences n'évolue guère ; les moins de 36 ans occupent 7 % des présidences en 2017 contre 8 % en 2011 (cf. graphique 5).

► Graphique 5

Structure par âge des présidents d'associations

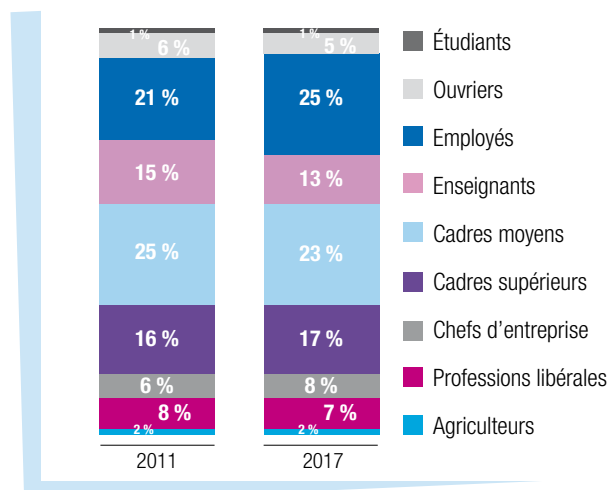


Des présidents d'associations très diplômés, souvent cadres ou enseignants

32 % d'entre eux ont un diplôme égal ou supérieur à BAC+4, ce qui s'explique par le nombre élevé de cadres moyens et supérieurs parmi les dirigeants associatifs : hors enseignants, ces CSP représentent 40 % des présidents d'associations, les seuls enseignants occupant 13 % des présidences associatives. Celles-ci ont a contrario des difficultés à s'ouvrir aux ouvriers, qui sont particulièrement peu représentés - 5 % des présidents d'associations sont des ouvriers - alors que ces derniers représentent 20 % de la population active (cf. graphique 6). La structure par CSP des présidents apparaît en outre quasiment inchangée entre 2011 et 2017.

► Graphique 6

Part des CSP dans les présidences associatives



JURIDIQUE

Reconnaissance d'utilité publique : statuts types du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a publié sur son site Internet, le 9 janvier 2019, deux recueils de jurisprudence afférente aux statuts types des associations reconnues d'utilité publique et à ceux des fondations reconnues d'utilité publique.

CE, recueil de jurisprudence sur les statuts types des ARUP - sur les statuts types des FRUP, 31 déc. 2018

Gestion désintéressée : quand un arbre cache la forêt

L'association effectuait, chaque mois, un versement de rémunération inférieur au Smic au profit de son président, prenait en charge son loyer et lui avait remis des chèques pour 50 000 € par an. Le président n'explique ni la valeur, ni l'intérêt pour l'association d'acquiescer ces tableaux, ni ne produit aucun document liant les ventes aux versements effectués. Devant un tel abus, les juges confirment l'imposition des revenus perçus par le président et l'association est imposable à l'IS, sa gestion n'étant pas désintéressée.

CAA Paris, 6 févr. 2019, n° 18PA03305

Responsabilité d'une association employeur du fait de bénévoles

Lors d'une soirée organisée dans les locaux d'une association sportive, des bénévoles insultent une salariée et lui lancent des pierres. L'employeur prend des mesures et ordonne une enquête. Pour les juges, c'est insuffisant : l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires avant que des faits de discrimination ou de harcèlement ne surviennent. Tenu de veiller à la santé et la sécurité des salariés, l'employeur est condamné à des dommages et intérêts.

Soc. 30 janv. 2019, n° 17-28.905

Une démission qui ne dit pas son nom

Une association prend acte, par courrier recommandé, de la démission d'un membre, qui conteste la procédure suivie, estimant qu'il s'agissait en fait d'une exclusion. Un membre ne veut pas payer sa cotisation. Le bureau de l'association constate, lors d'une réunion, la démission du membre. Pour le juge, l'association était en droit de procéder de la sorte, dès lors que le membre a exprimé son refus de payer sa cotisation car il perd la qualité de membre pour l'année. Il n'y a pas eu détournement de pouvoirs ou d'abus de droit.

CA Amiens, 4 déc. 2018, n° 17/01814

FISCAL

Franchise des impôts commerciaux 2019

Le montant de la franchise des impôts commerciaux pour les revenus d'exploitation d'activités lucratives accessoires s'élève en 2019 à 63 059 € en matière d'IS, de TVA et de contribution économique territoriale (CET).

BOI-IS-CHAMP-10-50-20-20-20190227 du 27 févr. 2019

SOCIAL

Représentations occasionnelles

Le montant de la rémunération, « cachet », versée aux intermittents du spectacle (artistes, mannequins, techniciens) lors de représentations occasionnelles, peut être soumis à des cotisations sociales forfaitaires. En 2019, pour bénéficier des cotisations forfaitaires fixées à 63 € (16 € à la charge du salarié et 47 € à la charge de l'employeur), le cachet ne doit pas dépasser 845 € par représentation.

www.urssaf.fr

INDICES 2019

Plafond mensuel de la Sécurité sociale	3 377 €
SMIC horaire	10,03 €
Minimum garanti	3,62 €

Cotisations sociales et bases forfaitaires

Consultez-les sur le site www.urssaf.fr « Espace associations »

Spectacles occasionnels : cotisations forfaitaires

Cachet maximum	845 €
■ Employeur	45 €
■ Salarié	15 €
■ Total	60 €

Informations Guichet Unique au 0810 863 342 ou www.guso.fr (source : guide employeur et site guso)

Chèque emploi associatif

n° 0 810 1901 00 et www.cea.urssaf.fr

Prix à la consommation hors tabac Mars 2019

103,43

Indice de référence des loyers

1^{er} trimestre 2019 129,38 (pour la révision des loyers)

Frais kilométriques des bénévoles pour la réduction d'impôt

(Barème 2019)

Voiture : 0,311 €

Vélotomoteur, scooter, moto : 0,121 € www.interieur.gouv.fr

À LIRE AUSSI

« BAROMÈTRE DU CROWDFUNDING EN FRANCE 2018 »

KPMG - Financement Participatif France (FPF)

« COMMENT ÉVOLUENT LES DIFFICULTÉS DES ASSOCIATIONS ? »

J.P Vercamer - V. Tchernonog - Deloitte - 2018

« BÉNÉVOLAT ET BÉNÉVOLES EN FRANCE - ETAT DES LIEUX ET TENDANCES »

Lionel Prouteau, CRA-CSA, Octobre 2018

Actualités fournies par Associathèque, en partenariat avec Juris associations.

Retrouvez ces informations et les documents à télécharger sur www.associatheque.fr



LE SERVICE D'INFORMATIONS JURIDIQUES ET FISCALES DÉDIÉ AUX ASSOCIATIONS

Pour consulter ce service et vous procurer ainsi les textes d'actualité cités ou poser des questions juridiques, fiscales, sociales, administratives ou financières à notre avocat conseil, rendez-vous dans votre Caisse locale. Un service exclusif pour les associations clientes du Crédit Mutuel !

La lettre du Service Partenaire Associations est éditée par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel 88, rue Cardinet - 75017 Paris - Tél. 01 53 48 88 03

- **Directeur de la publication** : Martine Gendre (martine.gendre@creditmutuel.fr)
- **Rédactrice en chef** : Laurence Arnaud (laurence.arnaud@creditmutuel.fr)
- **Comité de rédaction** : Eric Anglade, Jean-Bernard Auder, Chantal Béato, Christelle Caillette, Christel Clargé, Christophe Cornet, Soazig Gallais, Stéphanie Guimard, Dominique Janin, Marie-Anne Lafaye, Stéphanie Lelièvre, Ronan Marrec, Delphine Spanhove, Carine Vanbecelaere, Mathieu Westerloppe.
- **Réalisation** : Zest en plus - Tél. 01 60 45 94 07
- **Imprimeur** : Technicom Paris - 32 av. Pierre Grenier 92100 Boulogne-Billancourt
- **ISSN** : 1164 - 4532
- **Dépôt légal** : Juin 2019



EXPERTS

Viviane Tchernonog,
chercheuse au Centre d'Economie de la Sorbonne (CNRS - Université Paris 1)

